

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 novembre 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Monsieur Jacques Daigle, vice-président

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe
M^e Lyne Laverdure, secrétaire générale

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 08.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-001-1911

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019

CE14-002-1911

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-003-1911 3.01 COMPTES À PAYER 2019-2020
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 17 octobre 2019 au 14 novembre 2019.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-004-1911 6.01 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME JOSETTE DION
- Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Josette Dion, psychoéducatrice à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est effective à compter du 31 janvier 2020, à 16 heures.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- CE14-005-1911 6.02 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME DARQUISE AUGER
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Darquise Auger, préposée aux élèves handicapés à l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 3 avril 2020, à 16 heures.
- Unaniment résolu ADOPTÉ
- CE14-006-1911 6.03 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MANON ROUX
- ATTENDU que madame Manon Roux a choisi un programme de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que madame Manon Roux a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1er juillet 2024;
- ATTENDU que madame Manon Roux effectuera 80 % de sa tâche annuelle, du 14 octobre 2019 au 30 juin 2024;
- ATTENDU que madame Manon Roux prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024, à 16 heures;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Manon Roux, secrétaire d'école à l'école

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Saint-David, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 56-19),
MADAME MARYSE RODRIGUE

CE14-007-1911

Monsieur Jean-François Laflèche propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe I au Service des ressources financières, soit attribué à madame Maryse Rodrigue selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 11 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 58-19),
MADAME CHANTALE LACHAPELLE

CE14-008-1911

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire à l'école secondaire Le tandem, soit attribué à madame Chantale Lachapelle selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 5 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

CE14-009-1911

6.06 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 53-19),
MONSIEUR MARTIN GIROUX

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à monsieur Martin Giroux selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 18 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-010-1911

6.07 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 59-19),
MADAME MARISOL LEMAY

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe I à la Polyvalente La Samare et de secrétaire à l'école Saint-Édouard, soit attribué à madame Marisol Lemay selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
26,5 heures / semaine

- Polyvalente La Samare / Agente de bureau, cl. I : 20 h / semaine
- École Saint-Édouard / Secrétaire : 6,5 h / semaine

Période d'engagement

À compter du 4 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-011-1911

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 64-19),
MONSIEUR LAURENT MARCOTTE

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe I à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Laurent Marcotte selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 4 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-012-1911

6.09 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 66-19),
MONSIEUR LUC LAVIGNE

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II aux écoles Monseigneur-Grenier et Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville), soit attribué à monsieur Luc Lavigne selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école Monseigneur-Grenier
38,75 h / semaine
- Dénéigement à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville)

Période d'engagement

À compter du 11 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-013-1911

6.10 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 65-19),
MADAME DANIELLE LEROUX

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II aux écoles Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville) et Sainte-Anne (Daveluyville), soit attribué à madame Danielle Leroux selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
34,5 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville)
34,5 h / semaine
- Déneigement à l'école Sainte-Anne (Daveluyville)

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-014-1911

6.11 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 63-19),
MADAME NATHALIE POISSON

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrière d'entretien, classe II à la Polyvalente La Samare, soit attribué à madame Nathalie Poisson selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

CE14-015-1911

6.12 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 52-19),
MONSIEUR JEAN B. PINARD

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles, soit attribué à monsieur Jean B. Pinard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 25 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-016-1911

6.13 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN,
MADAME NANCY MCCARTHY

ATTENDU que madame Nancy McCarthy avait obtenu le poste de secrétaire d'école (P.S. 43-18) aux écoles Notre-Dame (Plessisville) et Jean-Rivard (Plessisville) en date du 26 juin 2019;

ATTENDU que madame Nancy McCarthy désire se prévaloir de l'Annexe 8 de l'entente locale du personnel de soutien lui permettant de retourner à son poste d'origine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

Que madame Nancy McCarthy retourne à son poste d'origine de secrétaire d'école aux écoles Jean-XXIII (Inverness), Marie-Immaculée (Ste-Sophie) et Saint-Coeur-de-Marie (St-Pierre-Baptiste) et ce, à compter du 19 novembre 2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-017-1911

6.14 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 43-18),
MADAME CINDY ROY

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école aux écoles Notre-Dame (Plessisville) et Jean-Rivard (Plessisville), soit attribué à madame Cindy Roy selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

- Notre-Dame (Plessisville) : 17,5 heures
- Jean-Rivard (Plessisville) : 17,5 heures

Période d'engagement

À compter du 13 novembre 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.15 RESPONSABLES D'ÉCOLE 2019-2020

CE14-018-1911

Monsieur Dany Boudreault propose que le personnel enseignant ci-dessous désigné soit mandaté, pour l'année scolaire 2019-2020, pour agir à titre de responsable dans les écoles intégrées suivantes et que la résolution numéro CE14-994-1910 soit modifiée pour se lire comme suit :

<i>École</i>	<i>Responsable</i>
Alternative La Fermentière	Julie Cormier
Amédée-Boisvert	Audrey Leclerc
Bon-Pasteur (Lyster)	Jany Lévesque (50 %) - Marie-Claude Breton (50 %)
Cascatelle	Patricia Desrochers
Centrale (St-Samuel-de-Horton)	Myriam Bouchard, Valérie Daneault, Audrey Lamontagne Verville
Centrale (Villeroy)	Nancy Daigle
Cfer	David Roux
Coeur-Immaculé (St-Valère)	Jocelyn Bergeron (50 %) – Josée Leclerc (50 %)
De la Croisée (St-Rosaire)	Marie-France Hélie
Entreprise Prince-Daveluy	Isabelle Pinette
Jean-XXIII (Inverness)	Marie-Josée Desrochers
Jean-Rivard (Plessisville)	Linda Labonté
La Sapinière (Ste-Clotilde)	Cathy Poirier
Marie-Immaculée (Ste-Sophie)	Éric Fillion
Monseigneur-Milot	Catherine Gaumond (70 %) – Valérie Perreault (30 %)
Notre-Dame-de-l'Assomption (Victoriaville)	Cédric Morin (à compter du 28 octobre 2019)
Notre-Dame (Notre-Dame-de-Lourdes)	Nellie Thibault (15 %) – Édith Laliberté (85 %)
Notre-Dame (Plessisville)	Manon Manningham
Notre-Dame-des-Bois-Francis	Yves Beauchesne
Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours	Josée Loignon (50 %) – Sabrina Hudon (50 %)
Pie-X	Francis Houle
Saint-Christophe	Karyne Cormier
Saint-Cœur-de-Marie (St-Pierre-Baptiste)	Audrey Payeur
Saint-Cœur-de-Marie (Tingwick)	Jacinthe Purcell
Saint-Édouard (Plessisville)	Mélanie Beaudoin (15 %) - Marco Garneau (85 %)
Sainte-Famille (Plessisville)	Renaude Pelletier (50 %) - Kareen Rochette (50 %)
Saint-Médard	Daniel Laliberté
Saint-Paul (Chesterville)	Noémie Houle (100 %) 23 août 2019 au 24 janvier 2020 Martine Simoneau (100 %) 27 janvier 2020 au 26 juin 2020
Sainte-Julie (Laurierville)	Nancy Bourque
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	Marie-Claude Bourret

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Sainte-Marie (Warwick)	Sandra Thibault
Sainte-Thérèse (Val-Alain)	Élaine Grenier (85 %) – Marie-Josée Goupil (15 %)

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.16 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME JOSÉE TURCOTTE

CE14-019-1911

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Josée Turcotte, enseignante au préscolaire (champ 02), à l'école La ribambelle Wilfrid-Labbé. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 20 décembre 2019, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.17 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME NATHALIE BOUCHARD

CE14-020-1911

Monsieur Jean-François Laflèche propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Nathalie Bouchard, acheteuse au Service des ressources informatiques et matérielles. Cette démission est effective compter du 29 novembre 2019, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.01 AMENDEMENTS AUX CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE

CE14-021-1911

ATTENDU que la résolution n^o CE13-968-1706 (2017-2022) adoptée le 28 juin 2017 permettant à la Commission Scolaire des Bois-Francs d'octroyer des contrats de transport scolaire à des transporteurs scolaires d'une durée de cinq (5) ans, soit pour les périodes 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU que la Commission Scolaire des Bois-Francs désire prolonger de trois (3) ans lesdits contrats, reportant ainsi la période d'application desdits contrats jusqu'en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche :

D'ENTERINER l'entente de prolongation intervenue avec les transporteurs scolaires de la Commission scolaire des Bois-Francs relativement à l'entente de prolongation des contrats pour les services de transport scolaire pour les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer le contrat intervenu avec chacun des transporteurs scolaires.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE14-022-1911

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Dany Boudreault propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 32.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Lyne Laverdure, secrétaire générale